

La science ouverte

La science ouverte consiste à rendre « accessible autant que possible et fermé autant que nécessaire » les résultats de la recherche, issus en majorité des fonds publics, souligne le rapport 2016 de la commission européenne. Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, indiquait en juillet 2018, souhaiter que « la France soit leader dans le domaine de la science ouverte et atteigne à terme 100 % de publications scientifiques françaises en accès ouvert ».

Le <u>Plan national pour la science ouverte</u> (PNSO) annoncé par Frédérique Vidal, le 4 juillet 2018, rend obligatoire l'accès ouvert pour les publications et pour les données issues de recherches financées par des fonds publics. Il met en place un comité pour la science ouverte et soutient des initiatives majeures de structuration du paysage concernant les publications et les données. Il est doté d'un volet formation et d'un volet international, essentiels à la mobilisation des communautés scientifiques et à l'influence de la France dans ce paysage en cours de constitution. Le Plan national pour la science ouverte s'inscrit dans la continuité de <u>la loi pour une République Numérique</u> (<u>LOI n° 2016-1321 du 7 octobre 2016</u>), avec lesquels la France se dote d'une véritable politique pour la science ouverte.

Ce plan rend obligatoire l'accès ouvert pour les publications et pour les données issues de recherches financées par appels à projets sur fonds publics. La science étant par principe considérée comme un bien commun, l'objectif est de rendre visible les résultats de recherches scientifiques au lieu de les laisser confinés derrière des barrières payantes.

Parmi ces mesures, l'archive ouverte nationale <u>HAL</u> est notamment préconisée pour la diffusion en accès ouvert des publications. L'horizon fixé pour les données de recherche est de les rendre « Faciles à trouver, Accessibles, Interopérables et Réutilisables (<u>principes FAIR</u>) ». La science ouverte doit également devenir un réflexe dans les pratiques quotidiennes et pour cela des formations et des services sont à développer. Les universités et organismes de recherche sont ainsi invités à adopter des initiatives concrètes en faveur de la science ouverte.

Dates-clés





Retrouvez une présentation du <u>mouvement pour la Science Ouverte</u> avec ses dates clés, ses différentes avancées ainsi que toutes les informations concernant le Plan National pour la Science Ouverte. <u>La Direction de l'information scientifique et technique du CNRS</u> (DIST), qui œuvre en faveur de la mutualisation des connaissances et du libre accès à la production scientifique, coordonne les chantiers autour de l'ouverture des données et des publications, de l'évaluation des chercheurs ou encore de la formation de l'ensemble des personnels de la recherche.

Le CNRS, acteur engagé dans le développement de la science ouverte depuis de nombreuses années, met en ligne un nouveau <u>site web dédié</u>. Découvrez le <u>livre blanc « Une science ouverte dans une République numérique »</u> et la feuille de route du CNRS pour la science ouverte.

À propos du Plan national pour la science ouverte

Le Plan national pour la science ouverte (PNSO) annoncé par Frédérique Vidal, le 4 juillet 2018, rend obligatoire l'accès ouvert pour les publications et pour les données issues de recherches financées sur projets. Il met en place un Comité pour la science ouverte et soutient des initiatives majeures de structuration du paysage concernant les publications et les données. Enfin, il est doté d'un volet formation et d'un volet international qui sont essentiels à la mobilisation des communautés scientifiques et à l'influence de la France dans ce paysage en cours de constitution.

Il s'appuie sur un budget de 5,4 millions d'euros et une politique ambitieuse en 3 axes :

- Généraliser l'accès ouvert aux publications
- Structurer et ouvrir les données de la recherche
- S'inscrire dans une dynamique durable, européenne et internationale.

Retrouvez une présentation des <u>axes et mesures</u> du Plan national pour la science ouverte et le <u>National Plan</u> <u>for Open Science</u> (pour la version anglaise du PNSO).

À propos du Comité pour la science ouverte

Le comité pour la science ouverte assure la mise en œuvre d'une politique de soutien à l'ouverture des publications et des données de la recherche. Le comité a pour missions :

- 1. D'assurer la mise en œuvre coordonnée, avec les opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche, d'un plan national visant à ouvrir à tous les publications et les données de la recherche;
- 2. De permettre le développement des compétences de la science ouverte dans la communauté scientifique ;
- 3. De coordonner l'action nationale dans le domaine de la science ouverte à l'échelle européenne et internationale ;
- 4. De définir les principes et les orientations concernant l'attribution de financements au fonds national pour la science ouverte et leur utilisation ;
- 5. De définir les principes et les orientations des négociations avec les principaux éditeurs de publications scientifiques ;
- 6. De proposer aux ministres chargés de la recherche et de l'enseignement supérieur et aux pouvoirs publics toutes actions susceptibles de renforcer ou favoriser l'accès aux connaissances et aux données de la recherche.

Sources principales : http://www.cnrs.fr/fr/cnrsinfo/science-ouverte
https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid39205/science-ouverte.html



Services à la recherche

Plusieurs <u>services à la recherche</u> sont mises en place pour mettre en valeur la mutualisation des connaissances et du libre accès à la production scientifique : <u>l'archive ouverte HAL</u>, <u>les plateformes d'édition ouverte</u> (Episciences, Centre Mersenne, OpenEdition, Copernicus, Peer community in), <u>un accès à la documentation</u> (BibCNRS, ISTEX, PANIST, Isidore, Persée), <u>l'exploration des données</u> (ISTEX, Lodex, Carto ISTEX, Cillex, Gargantext, Huma-Num, OpenMinTeD), <u>les outils de partage et de gestion des données</u> (OPIDOR, Dora-Num).

Formations

Des <u>actions de formation</u>, inscrites dans l'évolution continue des technologies de l'information qui a fortement impacté les métiers IST, sont coordonnées par la DIST notamment des formations qui abordent le <u>libre Accès</u>, <u>l'édition et la publication ouverte</u>, <u>la recherche reproductible ouverte</u>, <u>l'ouverture des données de la recherche</u>, <u>l'évaluation de la recherche</u>, <u>les services et les outils de gestion des données de la recherche</u>, <u>l'exploration et l'analyse documentaire</u>.

Publications

Le <u>livre blanc et stratégie IST</u>, <u>les dossiers</u> (catalogue d'offres partagées IST, compte-rendu de colloques, résultats d'enquête...), <u>les études et informations</u> de l'IST, font partie des <u>publications</u> de toutes les actions menées par la DIST.

Ressources complémentaires

Généralités

https://www.ouvrirlascience.fr/

https://lejournal.cnrs.fr/articles/science-ouverte-la-revolution-necessaire

Science ouverte

Science ouverte : la révolution nécessaire pour l'ESR

Lettre de la science ouverte

EPRIST – La conversation scientifique ouverte

Baromètre français de la Science Ouverte (BSO)

Baromètre de la science ouverte : 41 % des publications scientifiques françaises sont en accès ouvert Baromètre français de la Science Ouverte

o Glossaire

Glossaire INIST
Glossaire Couperin
Glossaire CRFCB

